

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Void-Vacon-La-plateforme-LMC-AREVA-hors-la-loi>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Campagnes et mobilisations 2015 > Nucléaire : de la mine
aux déchets, tous concernés ! > Blog de campagne > **Void-Vacon - La plateforme LMC/AREVA hors la loi ?**

26 février 2015

Void-Vacon - La plateforme LMC/AREVA hors la loi ?

Communiqué de presse du collectif des habitants vigilants de Void-Vacon

La plateforme LMC/AREVA hors la loi ?

Un convoi d'hexafluorure d'uranium fissile y stationne plus de 48H, contrairement à l'information donnée aux habitants.

Entre le vendredi 20 février et le lundi 23 février, le Collectif des Habitants vigilants, qui effectue une surveillance régulière et attentive de la plateforme LMC à Void-Vacon (Meuse), a constaté le stationnement d'un convoi nucléaire pendant plus de 48H. Le collectif tient à en informer la population et s'interroge sur le statut légal de cette base logistique qu'AREVA semble utiliser désormais aussi comme base d'entreposage.

Transit ou entreposage : AREVA dans l'illégalité ?

Le vendredi 20 février à 20h15 est repéré sur la **plateforme LMC à Void-Vacon un transport de combustible nucléaire neuf**. La remorque bâchée bleue comporte à l'arrière une plaque orange sur laquelle on peut lire le code UN 2977 ; il s'agit donc **d'hexafluorure d'uranium fissile** contenant plus de 1% d'uranium 235 (UF6 enrichi), **matière extrêmement dangereuse** d'un point de vue chimique, mais aussi en termes de radio toxicité potentielle (*). **Ce camion attelé ne quittera la plateforme que le lundi 23 à 5h50.**

Pourtant, la plate-forme de Void Vacon est une zone de transit, et non un site d'entreposage de matières radioactives. Ceci permet ainsi à la société de transport LMC

d'échapper aux contraintes plus strictes imposées par la loi à une installation nucléaire de base. **Les matières radioactives ne doivent donc pas y être entreposées, mais seulement y transiter !**

Depuis le démarrage, ...secret, opacité et toujours de nombreuses questions sans réponses

La plateforme, filiale d'Areva, installée depuis 2009, était conçue à l'origine pour le transport de pièces neuves à destination des chantiers d'ITER et Georges Besse II. Mais depuis plusieurs mois, elle sert d'aire de repos pour des camions chargés de matières radioactives. Ce n'est que grâce à la vigilance d'habitants de la Meuse que la présence de transports de matières radioactives a pu être repérée et révélée à la population. **AREVA, tout comme la précédente municipalité, n'a pas informé la population, méprisant par là-même la sécurité et la santé de la population de Void-Vacon.**

Suite à ces révélations, l'ancien maire et actuel conseiller général André Jannot avait été contraint d'écrire aux habitants de sa commune. Tentant de rassurer, il affirmait alors dans **son courrier du 30 octobre 2013 que les matières radioactives ne stationnaient à Void que pour une nuitée (arrivée le soir, départ le matin). On s'aperçoit que ce n'est pas le cas.**

Rappelons en outre que ces convois traversent le village et que la plateforme est à moins de 500 m d'habitations particulières et à moins d'un kilomètre d'une école maternelle.

Il convient aussi de pointer les questionnements essentiels soulevés de toute façon par la présence régulière de ces convois :

▶ Comment feraient les services de secours (police, gendarmerie, pompiers, ...) en cas d'accident, sachant qu'ils ne semblent ni correctement informés, ni formés à intervenir sur des convois aussi particuliers et dangereux ?

▶ Comment ferait la population pour réagir et se protéger, sachant qu'elle est tenue dans l'ignorance des dangers et des mesures de protection souhaitables ?

▶ Quelles seraient les conséquences potentielles d'un accident, compte tenu de la proximité du canal et du comportement des matières concernées en présence d'eau ?

En l'absence de réponse à toutes ces questions, le Collectif des Habitants vigilants de la plateforme de Void demande à être reçu, en urgence, par Madame le Maire de Void et Monsieur le Préfet de la Meuse.

Dans l'attente d'une telle rencontre, le Collectif demande à ce que l'activité nucléaire de la plateforme soit suspendue, afin de préserver la sécurité et la santé des habitants de la commune.

Contacts locaux :

▶ Collectif des habitants vigilants : Jocelyne Laffaille 06 78 72 50 23

▶ Claude Kaiser : 06 22 05 09 24

Contact national : Laura Hameaux - Réseau "Sortir du nucléaire - 06 85 23 05 11

(*) A ce titre, il est important de noter que « au cours de sa session de juin 2014, le Sous-comité d'experts du transport de marchandises dangereuses de l'ONU a adopté des modifications du chapitre 3.2 du Règlement type pour les Nos ONU 2977, 2978 et 3507, sur la base du document ST/SG/AC.10/C.3/2014/60. Ces modifications se basent sur des données scientifiques, connues d'ailleurs depuis de nombreuses années et qui démontrent la toxicité et la corrosivité de ces substances. » Document à télécharger :

